

Positions



Chemie
Pharma
Schweiz

A la veille de la session d'automne 2004 des Chambres fédérales

Davantage de croissance grâce à l'innovation scientifique et technique

Sans produits ni procédés novateurs, les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique sont incapables de résister à une concurrence mondiale de plus en plus rude. L'innovation scientifique et technique est dès lors la principale source de croissance.

Dans sa dernière prise de position intitulée "Innovation scientifique et technique: la clé de la croissance" (www.sgci.ch), SGCI Chemie Pharma Schweiz demande concrètement à l'Etat de mettre l'accent de sa politique de formation et de recherche davantage sur la concurrence pour stimuler des prestations de pointe dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle préconise à cette fin une modification fondamentale du financement des hautes écoles. Pour elle, les ressources de la Confédération et des cantons doivent être versées dans un fonds commun dont les ressources ne seront distribuées qu'aux écoles supérieures, instituts et départements qui se distinguent par des prestations de premier plan en comparaison internationale. La priorité doit être accordée à la recherche fondamentale à long terme dans les secteurs des sciences naturelles.

De plus, afin de favoriser la capacité d'innovation des entreprises, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques. Elle invite les instances officielles chargées des autorisations à redoubler d'efforts, à l'avenir, pour assurer aux produits novateurs un accès encore plus rapide au marché et faire en

sorte que les procédures soient transparentes, financièrement supportables et de haute qualité.

Oui aux bilatérales II

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue la ratification des bilatérales II ainsi que l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. A l'instar du Conseil fédéral, elle estime néanmoins que les différents dossiers doivent être ratifiés individuellement.

Elle est confiante que le souverain acceptera l'accord étendu sur la libre circulation des personnes. Dans le cas contraire, les accords bilatéraux I, dont l'importance économique est considérable, risquent d'être remis en cause.

Garantie des risques à l'exportation (GRE): oui à la modernisation

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue l'introduction de la possibilité de couverture sélective du risque de du croire privé, qui s'ajoute à l'offre d'assurance actuelle. L'exportateur verse une prime de risque pour cette couverture supplémentaire, de sorte que l'indépendance économique de la GRE se trouve préservée. Il est important pour la SGCI Chemie Pharma Schweiz que l'instrument confirmé de la garantie globale, qui permet une gestion administrativement simplifiée des garanties, soit également maintenu dans la nouvelle assurance.

Loi sur le CO₂: ne pas changer les règles pendant la partie

Les 25 entreprises réunies dans la "plate-forme" énergétique de la chimie (Energieplattform Chemie), entreprises qui absorbent plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 (et cela pour une augmentation prévisible de la production estimée à 170% dans le même laps de temps !). Cet engagement volontaire a été inscrit en avril 2004 dans un accord passé par l'Agence de l'énergie pour l'économie avec le DETEC et sera tenu selon toute probabilité.

Au moment de la décision concernant l'introduction de la taxe sur le CO₂, il s'agira non seulement de tenir compte de l'environnement international (non entrée en vigueur du protocole de Kyoto, hausse du prix du pétrole), mais encore de veiller à ce que les mesures prises par l'industrie ne soient pas torpillées par de nouveaux instruments réglementaires. Ainsi par exemple, la proposition de prélever un centime climatique pourrait s'avérer contre-performante. Car il s'agit d'une taxe d'incitation qui n'est pas neutre du point de vue des recettes, ce à quoi s'oppose SGCI Chemie Pharma Schweiz.

Initiative populaire fédérale 'Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux)': refus bienvenu du Conseil fédéral

A l'instar du Gouvernement, SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à cette initiative parce qu'elle viole plusieurs traités internationaux et qu'elle préconise une interdiction partielle de l'expérimentation animale. C'est ainsi que l'interdiction du transit et de l'exportation des animaux de boucherie vivants enfreint l'accord conclu entre la Suisse et l'UE sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route (Accords bilatéraux I) et que l'interdiction d'importer des animaux et des produits d'origine animale qui n'ont pas été respectivement détenus ou obtenus à l'étranger conformément aux principes de la législation suisse sur la protection des animaux est contraire à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT 1994) de l'OMC.

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient donc l'intention du Conseil fédéral de faire de la révision actuelle de la loi sur la protection des animaux (LPA) un contre-projet indirect à l'initiative.

Révision de la loi sur les brevets d'invention (LBI): ne pas nuire à la recherche biotechnologique

SGCI Chemie Pharma Schweiz a toujours milité pour une protection étendue et rigoureuse de la propriété intellectuelle en Suisse. Le succès de l'industrie chimique et pharmaceutique dépend dans une mesure décisive de l'existence d'une protection fiable des inventions issues de ses efforts de recherche et de développement.

Le Conseil fédéral mène en ce moment une seconde procédure de consultation sur la révision de la LBI, dont le but est d'encourager et de renforcer l'innovation biotechnologique grâce à la mise en place d'une protection adéquate des brevets. Or, l'actuel projet soumis à consultation n'atteint pas cet objectif. Certaines des modifications qu'il propose ont même un effet contraire et affaiblissent la capacité d'innovation des entreprises ; mentionnons notamment la restriction généralisée de la protection pour les gènes et les séquences partielles de gènes. Cette restriction, entre autres, ferait de la Suisse un pays à part où les inventions biotechnologiques bénéficieraient d'une protection du brevet moins étendue que sur le territoire de l'UE.

SGCI Chemie Pharma Schweiz dénonce cette restriction comme un sérieux affaiblissement de la protection du brevet par rapport à la situation juridique actuelle. Elle salue néanmoins les autres modifications apportées par la révision de la LBI dans la mesure où elles reprennent la pratique juridictionnelle nationale en vigueur et les normes internationales reconnues du droit des brevets.